



Dans le dossier de l'Interim

La CGT gagne la cédésation POSTE pour 3 intérimaires dont des CDI Intérim !

À la Suite au mouvement de grève du mois d'avril des bureaux de **Bouguenais, Bouaye, Sainte Pazanne et Mouzillon**, où la CGT avec les grévistes dont plusieurs intérimaires exigeait la **Cédésation des intérimaires**, nous avons obtenu l'ouverture de négociations.

En effet, en raison du non-comblement de nombreux postes de travail, le recours au travail précaire CDD ou intérim dans de nombreux centres ne respecte pas le cadre légal.

Ainsi, lors de cette négociation, la CGT a remonté les situations précises et nominative d'intérimaires sur **Bouguenais, Bouaye, Mouzillon, St Pazanne et Chateaubriant**, demandant l'embauche immédiate de 11 intérimaires.

**Hier après 3 semaines de relance par le syndicat**, la direction a annoncé la cédésation Poste immédiate de 3 intérimaires, **2 sur Mouzillon**, et **1 sur Chateaubriant**.

La CGT se félicite de cette première victoire, pour autant elle ne lâchera pas les 9 autres intérimaires qui se sont engagé-es pour leus cédésations, ainsi que toutes les situations de précaires d'autres bureaux qui lui seront remontées.

**Intérimaires** si vous souhaité-e-s être informé-e-s ou conseillé-e-s, n'hésitez pas à contacter un ou une militant-e CGT locale ou le syndicat concernant vos droits.

Nous constatons par ailleurs que de nombreuses primes ne sont pas versées aux intérimaires **vous trouverez au dos le détail de celles-ci à vérifier sur vos bulletins de salaire**, et en CAS De DOUTE parlez-en au militant-e locale ou appelez le syndicat au 06 88 10 10 40

**La CGT est le syndicat de TOUS les salarié-e-s, et c'est la première organisation dans de nombreuses entreprises d'Intérim !**

**Lutter contre la précarité c'est sauver nos emplois de demain !**



## Intérimaires, vous bénéficiez de primes

### La poste a souvent des « oublis » vous concernant !

#### Quelques rappels ci – dessous :

**La prime COVID 2020**, versée au mois d'août 2020 pouvant atteindre au maximum 300 euros.

Avoir travaillé au moins 6 semaines pendant la période du lundi 16 mars 2020 au samedi 31 mai 2020 soit 11 semaines.

Être encore sous contrat à la date de paiement de la prime soit août 2020.

Elle est dégressive en fonction des semaines travaillées. En aucun cas le fait de n'avoir travaillé que trois jours par semaine ne doit avoir d'incidence sur le paiement complet de la prime.



**PCTI** : prime communication et technologies de l'information, cette prime est payée chaque mois aux salariés ayant plus de 3 mois d'ancienneté. La prime est de 16 euros par mois. C'est la prime la plus oubliée sur la fiche de paye, pourtant vous avez droit même intérim.

**CPLT CH DE FAM** : Complément familial. Si vous avez 2 enfants ou plus à charge. 113.41 euros pour deux enfants, 240.07 pour 3 enfants et 169.06 euros par enfant supplémentaire, par mois

**IND TITRES REPAS** : Pour chaque journée entière travaillée avec fin de service après 13h45 vous avez droit à un ticket restaurant de valeur faciale 8 euros. Si l'agence ne vous donne pas directement des titres restaurants, elle vous doit alors une indemnité équivalente à la participation de La Poste aux titres restaurants, soit 4.80euros.

**Prime d'équipe** : Avoir au moins 3 mois d'activité consécutifs sur l'établissement, partager des objectifs communs (ventes, pas de réclamations, pas de restes...). Cette prime varie selon les équipes, se renseigner auprès des collègues. Elle est payée une fois par an.

**Prime facteur polyvalent (rouleur)** : pour tous les agents qui changent de tournées tous les jours de la semaine. Cette prime est de 7euros par jour.

**Commissionnement de ventes** sur les collectes remises clients, VSMP, carnets de timbres de collection. Réclamez votre dû en fonction de vos ventes sur les carnets de commissions.

#### BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION CGT

MATERIEL FINANCÉ  
PAR LES COTISATIONS  
DES SYNDIQUÉS CGT

Nom .....	Prénom .....
Adresse .....	
Code Postal .....	Ville .....
(Facultatif) Téléphones → (perso) .....	→ pro .....
Grade/Classification .....	Métier .....
Service/Bureau (nom et adresse) .....	

Fédération des activités postales et de télécommunications Syndicat Départemental de Loire Atlantique

1, place de la Gare de l'Etat - 44276 NANTES Cedex 2 - Tél: 02 40 35 51 21

Courriel : [cgtfapt44@orange.fr](mailto:cgtfapt44@orange.fr) - Site internet: <http://fapt44.reference-syndicale.fr/>